

PROCES VERBAL

Du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le premier juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie de Boissettes dans la salle « l'ECOLE », sous la Présidence de Monsieur Thierry SEGURA, Maire.

PRESENTS :

M Thierry SEGURA **Maire**,
M Philippe BARRAULT, Mme Marie CORNET-VERNET, M Grégory THIBAUD **Adjoint** au Maire,
M Pierre de MONTALEMBERT, Mme Christine PINCE, Mme Sonia CORNEBISE, Mme Katy PERCHEREAU, M Romain SUINOT **Conseillers Municipaux**.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme Oriane PODEVIN représentée par M Philippe BARRAULT
M Jean-Paul ANGLADE représenté par M Grégory THIBAUD

ABSENT NON REPRESENTE : néant

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal 17 avril 2026

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 17 avril 2026.

- Ajout d'une délibération de l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables
- Désignation du secrétaire de séance : Mme Christine PINCE
- Présentation des décisions prises depuis le dernier conseil municipal :
 - Décision n° 4/2026 sur la non-préemption des parcelles AI 107-122-125-131
 - Décision n° 5/2026 sur la fongibilité des crédits
 - Décision n° 6/2026 sur la non-préemption de la parcelle AI 62
 - Décision n° 7/2026 sur la signature de la convention pour la maison des associations avec l'ABSL
- Délibération sur l'autorisation donnée au Maire pour la demande de subvention auprès de la Région-Ile-de-France pour le financement de la vidéoprotection

Dans le cadre de la subvention « bouclier sécuritaire » la Commune de Boissettes, pour ses besoins de vidéoprotection, prévoit de demander une partie du financement à la Région-Ile-de-France. Il est demandé au Conseil Municipal de donner l'autorisation à Monsieur le Maire pour signer la demande de subvention pour un montant de 42 000 euros.

A l'unanimité, le Conseil Municipal

Accorde au Maire l'autorisation de signer la demande de subvention à la Région-Ile-de-France dans le cadre du « bouclier sécuritaire » d'un montant de 42 000 euros.

- **Délibération sur l'autorisation donnée au Maire pour la demande de subvention auprès du Département de Seine-et-Marne pour le financement de la vidéoprotection**

Dans le cadre de la subvention « bouclier sécuritaire » la Commune de Boissettes, pour ses besoins de vidéoprotection, prévoit de demander une partie du financement au Département de Seine-et-Marne. Il est demandé au Conseil Municipal de donner l'autorisation à Monsieur le Maire pour signer la demande de subvention pour un montant de 24 000 euros.

A l'unanimité le Conseil Municipal,

Accorde au Maire l'autorisation de signer la demande de subvention au Département de Seine-et-Marne dans le cadre du « bouclier sécuritaire » d'un montant de 24 000 euros.

- **Délibération sur l'autorisation à la Commune de Boissettes de recevoir la redevance d'occupation des sols par GRDF**

Pour l'utilisation du sol de la Commune pour ses infrastructures, GRDF verse une redevance d'occupation des sols à la Commune de Boissettes. Pour l'année 2026 cette redevance s'élève à 271 euros.

A l'unanimité, le Conseil Municipal,

Accepte la somme de 271 euros pour RODP 2026

- **Délibération sur la désignation d'un représentant à l'assemblée générale du GIP ID 77**

La Commune de Boissettes est adhérente au Groupement d'Intérêts Public d'ingénierie départementale 77.

La Commune est chargée de désigner un représentant à l'assemblée générale du Groupement d'Intérêts Public d'ingénierie départementale.

A l'unanimité, le Conseil Municipal,

Désigne Monsieur Philippe BARRAULT représentant à l'assemblée générale du Groupement d'Intérêts Public d'ingénierie départementale.

- **Délibération sur la désignation des représentants à la CAO**

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) est une instance chargée de choisir le titulaire d'un marché public dans le cadre d'une procédure formalisée

La commission doit comporter 3 membres titulaires et 3 membres suppléants au sein du Conseil Municipal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal,

Désigne : Membres titulaires :

- M Pierre de MONTALEMBERT
- Mme Marie CORNET-VERNET
- M Philippe BARRAULT

Membres suppléants :

- M Jean-Paul ANGLADE
- M Grégory THIBAUD
- M Romain SUINOT

- **Retrait de la délibération 2026-27 du 17/04/2026 concernant la désignation de délégués au SMITOM CO**

Considérant que la Commune est représentée au SMITOM CO à travers la Communauté d'Agglomération Melun-Val-de-Seine (CAMVS), il appartient donc au seul conseil de la CAMVS de désigner ses délégués, parmi les membres du Conseil Communautaire ou tout conseiller municipal d'une Commune membre en vertu de l'article L.5711-1 du CGCT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal,

Décide de retirer la délibération 2026-27 du 17/04/2026 concernant la désignation de délégués au sein du Conseil municipal pour représenter la Commune de Boissettes au SMITOM CO

- **Délibération sur la décision modificative n° 2 au budget**

Dans le cadre de refacturation de frais d'extension de réseaux électriques sur la Commune de Boissettes, il convient de renseigner au budget principal, les crédits d'opération financière.

A l'unanimité, le Conseil Municipal,

Accepte les inscriptions budgétaires suivantes :

Compte	Sens / Désignation	Montant
458104	Dépense opération sous mandat	+ 9 100,00 €
458204	Recette opération sous mandat	+ 9 100,00 €

- **Délibération sur la mise en œuvre du télétravail au sein de la Commune de Boissettes**

Le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique définit le télétravail comme « toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux de son employeur sont réalisées hors de ces locaux de façon régulière et volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication ».

Il est proposé au Conseil Municipal d'instaurer la mise en place du télétravail pour le poste de secrétaire générale de Mairie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal,

Décide la mise en œuvre du télétravail pour le poste de secrétaire générale de Mairie.

- Délibération sur la proposition d'admission en non-valeur des créances devenues irrécouvrables

Vu la demande de la Direction Générale des Finances Publiques en date du 1^{er} juin 2026 pour la prise en charge d'une admission en non-valeur d'un montant de 504.41 euros, et considérant que ce montant est devenu irrécouvrable sur d'anciennes créances

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Accepte l'admission en non-valeur de des créances pour un montant global de 504.41 euros.

Tour de Table

- ❖ Dossier vidéo protection : Pour rappel il s'agit de l'installation de 11 caméras et de leur système d'enregistrement sur la Commune de Boissettes, projet pour lequel la Commune a reçu un avis favorable du référent de la Police Nationale.
Le dossier doit passer en commission préfectorale pour l'agrément, en septembre 2026.
- ❖ Finances : L'adjointe aux finances, Marie CORNET-VERNET fait le point de situation trimestrielle des finances communales en relation avec le budget 2026.
- ❖ Ecole : Le 30 juin, l'Opéra des Enfants de l'école Les Fontaines, s'est déroulé à l'Escale à Melun avec beaucoup de succès.
Le projet territorial d'éducation a validé un total de 159 enfants à l'école Les Fontaines pour la rentrée 2026-2027
- ❖ CCAS : Une information sur le PAT *Point Autonomie Territorial de Melun* va être diffusée aux administrés de Boissettes.

Secrétaire de séance

Christine PINCE



Le Maire,

Thierry SEGURA

